

COMMUNE D'IXELLES
Madame Nathalie Gilson
Echevine de l'Urbanisme
Chaussée d'Ixelles, 168

B – 1050 BRUXELLES

V/réf. : 7B/PU
N/réf. : GM/KD/XL-2.211/s. 539
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

Objet : IXELLES. Rue de la Paix, 9. Remplacement de 2 enseignes.
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.
(Correspondante : Mme V. Garcia)

En réponse à votre demande du 04/06/2013, sous référence, réceptionnée le 05/06/2013, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 26/06/2013.

La demande vise le remplacement de deux enseignes existantes « Dexia » (une parallèle et une perpendiculaire) par des enseignes « Belfius », présentant les mêmes dimensions sur la façade du bien sous rubrique, situé dans la zone de protection de l'église Saint-Boniface.

A l'examen des plans, il apparaît que les interventions projetées auraient peu d'impact sur le bien protégé. Elles constituent davantage un enjeu sur le plan urbanistique que patrimonial. Dans ce cas de figure, la CRMS demande d'être particulièrement vigilant au respect strict des prescriptions urbanistiques en vigueur (RRU).

De manière générale, la CRMS décourage le placement d'enseignes lumineuses dans les zones de protection, en particulier à proximité directe de monuments classés.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur le projet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme O. Goossens (par mail : Mmes O. Goossens, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. H. Lelièvre et Ph. Piéreuse) ;
- A.A.T.L. – D.U. : Mme V. Henry.